



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2026

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	41
Membres excusés et représentés	7
Membres absent non représenté.....	1



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX,

Questions orales

Groupe Saint Maur Écologie Citoyenne

1/ Quelles mesures compensatoires sont-elles prévues par le délégataire ou/et la municipalité pour indemniser les commerçants du fait du décalage de l'ouverture du marché couvert d'Adamville ?

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Désigne Carole DRAI, Secrétaire de séance.

Unanimité

Etaient présents :

M. Pierre-Michel DELECROIX Maire, Mme Carole DRAI, M. Germain ROESCH, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Yasmine CAMARA, Mme Hélène LERAITRE, M. Philippe CIPRIANO, Mme Dominique SOULIS, M. Gilles CHERIER, Mme Agnès CARPENTIER, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Pascale MOORTGAT, Maire-Adjoints
M. Sylvain BERRIOS, M. Jean-Marc BRETON, M. Pierre GUILLARD, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Josseline VESCHAMBRE, Mme Céline VERCELLONI, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUD, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés : M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Marion COHEN SKALLI qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Charlotte MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Vincent PUIG qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Lydia DE LISE, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à M. Téo FAURE.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Était absent non représenté : M. Laurent DUBOIS.

Au cours de la séance : M. Bruno BISMUTH sort au point n°7 puis entre au point n°9, Mme Charlotte Martin entre au point n°7, M. Matthieu FERNANDEZ sort au point n°7 puis entre au point n°8.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025**

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2025.

Unanimité

3. **Vote d'une subvention exceptionnelle en faveur des victimes de la catastrophe de Leiria, commune portugaise jumelée à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide de voter une subvention exceptionnelle de 10 000 euros en faveur de l'association « Todos Juntos France ».

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

4. **Mise à jour du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M)**

Approuve le projet de mise à jour du Document d'Information Communal des Risques Majeurs de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés,

Approuve l'intégration du nouveau Document d'Information Communal des Risques Majeurs auprès de la population dans le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés,

Décide de la mise en application à compter du 1er mars 2026.

Unanimité

5. **Extension du périmètre du SIFUREP par l'adhésion des communes de Lieusaint (Seine et Marne) et Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)**

Approuve l'adhésion au SIFUREP des communes de Lieusaint (Seine et Marne) et Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) au titre des compétences « *Service extérieur des pompes funèbres* » et « *Crématoriums et sites cinéraires* ».

Unanimité

6. **Communication du rapport d'activité 2024 du syndicat Intercommunal du cimetière et du Crématorium de la Fontaine-Saint-Martin (SICCV)**

Donne acte de la communication du rapport d'activité du SICCV pour l'année 2024.

Unanimité

7. **Mise à jour du règlement municipal des cimetières**

Approuve la mise à jour du règlement municipal des cimetières avec son application immédiate.

Unanimité

8. **Convention d'attribution exceptionnelle d'une subvention au profit du Centre de secours Saint-Maur de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris**

Approuve l'attribution au titre de l'année 2026 d'une subvention exceptionnelle de cinq mille euros en faveur de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) visant à financer la conception de modules pédagogiques amovibles et transportables, dans le cadre de la préparation opérationnelle des militaires de la caserne de Saint-Maur,

Autorise le Maire à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention au profit du centre de secours Saint-Maur de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Unanimité

9. **Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés 2022-2026 - Bilan et perspectives**

Soutient la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

Approuve le bilan de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022-2026.

Majorité

41 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO)

10. **Convention de partenariat de sécurité entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, Île-de-France Mobilité et la Régie Autonome des Transports Parisiens**

Soutient le partenariat de sécurité entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, Île-de-France Mobilité et la Régie Autonome des Transports Parisiens,

Approuve la Convention de partenariat de sécurité entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, Île-de-France Mobilité et la Régie Autonome des Transports Parisiens,

Autorise le Maire à signer ladite Convention.

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

11. Aliénation de matériels et véhicules

Constate que ces matériels et véhicules (liste jointe) ne sont plus utiles au service public.

Prononce leur désaffectation du domaine public.

Autorise le Maire à les mettre en vente dans le cadre d'une mise en concurrence par l'intermédiaire du prestataire AGORASTORE sur Internet.

Unanimité

12. Sécurité de proximité : autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention auprès de la Région Île-de-France pour les travaux des nouveaux locaux et l'acquisition des équipements de la Police Municipale

Réaffirme le soutien au projet de création d'un nouvel hôtel de Police Municipale, sis 19-21 avenue Louis Blanc, regroupant l'ensemble des services municipaux concourant aux missions de sécurité et de sûreté publiques,

Approuve l'armement de la Police Municipale et le renforcement des équipements de vidéoprotection,

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires auprès de la Région Île-de-France en vue de l'obtention d'une subvention relative aux travaux des nouveaux locaux et aux acquisitions des matériels nécessaires à la Police Municipale pour assurer la tranquillité publique.

Unanimité

13. Sécurité de proximité : autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les travaux des nouveaux locaux de la Police Municipale.

Réaffirme le soutien au projet de création d'un nouvel hôtel de Police Municipale, sis 19-21 avenue Louis Blanc, regroupant l'ensemble des services municipaux concourant aux missions de sécurité et de sûreté publiques,

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires auprès de l'Etat en vue de l'obtention d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) relative aux travaux des nouveaux locaux de la Police Municipale pour assurer la tranquillité publique.

Unanimité

14. Autorisation donnée au Maire de solliciter la Métropole du Grand Paris pour le financement des travaux de la rue Saint-Hilaire (FIM)

Autorise le Maire à signer les conventions et à effectuer les démarches auprès de la Métropole du Grand Paris pour l'obtention du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) dans le cadre de dossiers de désimperméabilisation et renaturation et notamment

l'aménagement de la rue Saint-Hilaire dans le cadre de son ambition de redynamisation de ces cœurs de quartiers par la renaturation de ces espaces.

Unanimité

15. **Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès de l'Agence de l'Eau pour l'attribution d'une subvention pour les travaux de la rue Saint-Hilaire**

Autorise le Maire à effectuer les démarches auprès de l'Agence de l'Eau pour l'attribution d'une aide à la désimperméabilisation des sols dans le cadre de l'aménagement de la rue Saint-Hilaire et le programme 2026 de renaturation et désimperméabilisation.

Unanimité

16. **Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès du Département du Val-de-Marne pour l'attribution de subvention au titre du dispositif "50 000 arbres" pour les travaux de la rue Saint-Hilaire**

Autorise le Maire à effectuer les démarches et à signer les conventions avec le Département du Val-de-Marne dans le cadre du dispositif « 50 000 arbres » pour les travaux d'aménagement de la rue Saint-Hilaire et son programme 2026 de renaturation et désimperméabilisation.

Unanimité

17. **Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès de la Région Ile-de-France pour l'attribution de subvention au titre du dispositif "Ilots de fraîcheur" pour les travaux de la rue Saint-Hilaire**

Autorise le Maire à effectuer les démarches auprès de la Région Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif « soutenir 100 projets d'îlots de fraîcheur dans les territoires franciliens et notamment pour les travaux d'aménagement de la rue Saint-Hilaire et le programme 2026 de renaturation et désimperméabilisation.

Unanimité

18. **Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès de la Région Ile-de-France pour l'attribution de subvention au titre du dispositif "Fonds vert" pour les travaux de la rue Saint-Hilaire**

Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de subventions, auprès des services de l'Etat, dans le cadre des dispositifs « renaturation des villes et villages » dans la cadre de :

- L'aménagement de la rue Saint-Hilaire
- Le programme 2026 de renaturation et désimperméabilisation

Unanimité

19. **Autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès du SIPPEREC pour l'attribution de subvention pour les travaux de la rue Saint-Hilaire et le programme de modernisation de l'éclairage public**

Autorise le Maire à effectuer les démarches auprès du SIPPEREC pour l'attribution d'une aide à la modernisation du réseau d'éclairage public pour les travaux d'aménagement de la rue Saint-Hilaire et le programme 2026.

Unanimité

DOMAINES

20. **Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec les Voies Navigables de France dans le cadre du développement d'une activité de loisirs sur les bords de Marne**

Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial sur la Marne, bras de rivière dit du tour de Marne PK 177.300 et PK 177.300 bis, dans le cadre du développement d'une activité de loisirs sur les bords de Marne au droit de la rampe de mise à l'eau sur le quai du Mesnil à l'amont de la rue Sainte-Catherine.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la nouvelle convention à intervenir et tout document s'y rapportant pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2026. Le montant de la redevance annuelle de base est de 3 085,20 € révisable annuellement sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Dit qu'il sera mis fin à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial à effet du 4 mars 2024.

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites sur un crédit ouvert au titre de l'exercice 2026 et à ouvrir pour les budgets suivants.

Unanimité

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

21. **Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre des contrats de performance par équipe**

Attribue, au titre de l'année 2026, des subventions aux associations sportives ou sections d'associations, pour un montant de 346 000 € au titre des Contrats de performance par équipe, réparti comme suit :

VGA Basket	22 000 €
VGA Escrime	8 000 €
VGA Football Féminin	20 000 €
VGA Haltérophilie	12 000 €
VGA Rugby	1 000 €
VGA Tennis de Table	4 000 €
VGA Volley Ball	40 000 €
VGA Water-Polo	4 000 €
VGA Badminton	30 000 €
STELLA Saint-Maur Handball (2 ^o partie)	151 000 €
U.S. Lusitanos Saint-Maur (2 ^o partie)	50 000 €
Hockey Sporting Club de Saint-Maur	4 000 €
Total	346 000 €

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en-tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, et cela préalablement au versement des fonds.

Unanimité

22. **Attribution de subventions aux athlètes saint-mauriens dans le cadre des contrats de performance individuelle année 2025**

Attribue, au titre de l'année 2025, des subventions aux athlètes, ayant participé à un championnat international officiel ou étant sur liste ministérielle pour un montant de 15 000 € réparti comme suit.

Athlètes	Discipline	Subvention
	Pentathlon	5 000 €
	Pentathlon	5 000 €
	Pentathlon	5 000 €

Demande aux athlètes :

- d'apposer, quand c'est règlementairement possible, sur ses tenues sportives le logo de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,
- d'apposer sur tous les documents administratifs le partenariat avec la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,
- de faire figurer le partenariat de la collectivité lors des annonces de manifestations sportives dans la presse écrite,
- de mettre en avant une image positive et dynamique de la Ville par le biais d'articles ou d'interviews (presse, vidéo),
- d'être présent annuellement à une invitation de la Ville (séance, conférence annuelle du sport, rencontre des écoles multisports, inauguration d'équipement, compétition fédérale, intervention en milieu scolaire).

Dit que les athlètes devront signer une convention de performance avec la Ville et en respecter les clauses.

Unanimité

23. **Attribution d'une subvention à la section escrime de la VGA Saint-Maur pour l'organisation de la coupe du monde d'épée féminine de Saint-Maur-des-Fossés**

Attribue, au titre de l'année 2026, une subvention de 40 000 € à la section escrime de l'association sportive, la Vie au Grand Air pour l'aider à l'organisation d'une épreuve de Coupe du Monde d'épée dames du 22 au 24 mai 2026 au Centre Sportif Brossolette.

Unanimité

24. **Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre de la promotion du sport (coupons sport)**

Attribue, au titre de l'année 2026, des subventions aux associations sportives pour un montant de 10 020 €, pour le financement des coupons sport, réparti comme suit.

Discipline	Nombre de coupon	Montant
Djoson Taekwondo	5	300 €
Saint-Maur Rollers	1	60 €
Schelcher Aviron club	1	60 €
SMUS	46	2 760 €
STELLA	15	900 €
VGA	99	5 940 €
Total général	167	10 020 €

Unanimité

25. **Attribution d'une subvention à l'association sportive Schelcher Aviron Saint-Maur pour l'achat d'un minibus**

Attribue, au titre de l'année 2026, une subvention de 10 000 € à l'association sportive, Schelcher Aviron Saint-Maur pour financer l'acquisition d'un véhicule Renault Trafic III.

Dit, que l'association apposera sur le véhicule un visuel validé par le service communication de la Ville.

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

26. **Sollicitation auprès de la DRAC d'Ile-de-France d'un renouvellement d'agrément pour le CRR au titre de la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur**

Autorise Monsieur le Maire à présenter, pour le CRR, un dossier de renouvellement d'agrément auprès du préfet de région et de la DRAC Île-de-France.

Unanimité

27. **Convention de partenariat entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés pour son Conservatoire à rayonnement régional (CRR) et l'Etablissement public industriel et commercial Théâtre et Cinémas de Saint-Maur**

Approuve la convention de partenariat entre la ville pour son Conservatoire à rayonnement régional et l'EPIC Théâtre et Cinémas de Saint-Maur.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

Unanimité

28. **Dotation pour contraintes particulières à verser au budget de l'ÉPIC Théâtre et Cinémas de Saint-Maur au titre de l'exercice 2026**

Soutient la décision du Conseil d'Administration de l'EPIC « Théâtre et cinémas de Saint-Maur » d'approuver la signature d'un bail emphytéotique de 25 ans pour permettre la sauvegarde du cinéma les 4 Delta situé 81 ter avenue du Bac.

Approuve le mode de calcul de la dotation basé l'évolution du « coût fauteuil » rapporté au prix constaté en raison des charges imposées par les principes arrêtés pour la mise en œuvre de la politique culturelle multiplié par le nombre de spectateurs, soit :

- pour la programmation « tout public » du théâtre, le coût fauteuil 2026 est de 69.11 € et le besoin de financement de 44.24 € soit un montant de 840 581 € (environs 19 000 entrées),
- pour la programmation « tout public » des cinémas, le coût fauteuil 2026 est de 18.15 € et le besoin de financement de 9.87 € soit un montant de 414 556 € (environs 42 000 entrées),
- pour la programmation « jeune public, les dispositifs scolaires et les programmes d'éducation artistique et culturelle », le montant est de 314 730 € au théâtre pour 14 000 jeunes et scolaires et 180 133 € au cinéma pour 15 000 jeunes et scolaires.

Décide de l'attribution d'une dotation pour contrepartie de service public de 1 750 000 euros sur le budget de l'EPIC « Théâtre et cinémas de Saint-Maur » au titre de l'exercice 2026.

Décide que le versement sera effectué de manière mensuelle et qu'un compte-rendu annuel sera transmis à la ville en fin d'année civile.

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

29. **Présentation du rapport de la commission communale d'accessibilité 2025**

Prend acte de la présentation du rapport de la Commission Communale d'Accessibilité.

Dont acte

MARCHES PUBLICS

30. **Bilan du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)**

Donne Acte du bilan du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, pour la période courant du 2 janvier 2024 au 31 janvier 2026.

Dont acte

31. **Baignade en Marne : adhésion au groupement de commande du syndicat mixte Marne Vive en vue de la mutualisation des données d'autosurveillance de la qualité bactériologique de l'eau de la Marne**

Approuve la convention constitutive d'un groupement de commande pour la mutualisation des données d'autosurveillance.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Unanimité

32. **Baignade en Marne : adhésion au groupement de commande du syndicat mixte Marne Vive en vue de la mutualisation d'une plateforme digitale de partage de données et d'informations des sites de baignade**

Approuve la convention constitutive d'un groupement de commande pour la mutualisation d'une plateforme de pilotage des sites.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Unanimité

COMMUNICATIONS

33. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-17, L2122-19, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

34. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

La séance est levée à 21h14.